



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique conjointe sur :
→ le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de CERCIER,
→ le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de CERCIER,
du mardi 09 avril 2019 au samedi 11 mai 2019 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Pierre VIGUIÉ, ingénieur agronome retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Les pièces des dossiers et un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Mairie de CERCIER, pendant la durée de l'enquête, du mardi 09 avril 2019 au samedi 11 mai 2019 inclus :

- les mardis 09, 16, 23 avril 2019 de 14h00 à 17h00,
- les jeudis 11, 18, 25 avril 2019 et 09 mai 2019 de 9h00 à 12h00,
- les samedis 13, 20, 27 avril 2019 et 11 mai 2019 de 8h30 à 11h30.

Les dossiers soumis à l'enquête publique conjointe pourront également être consultés et téléchargés sur le site internet : www.cercier.fr.

Un poste informatique avec un accès internet gratuit aux dossiers sera mis à la disposition du public au Secrétariat de la Mairie de CERCIER aux jours et heures susmentionnés.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet, les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie de CERCIER – Chef-lieu – 74350 CERCIER ou par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée uniquement du 09 avril 2019 au 11 mai 2019 inclus : enquetepublique-plu-cercier74@orange.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Mairie de CERCIER dès la publication du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent en Mairie de CERCIER pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 09 avril 2019 de 14h00 à 16h00,
- le samedi 13 avril 2019 de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 18 avril 2019 de 9h30 à 11h30,
- le mardi 23 avril 2019 de 14h00 à 16h00,
- le samedi 04 mai 2019 de 9h30 à 11h30,
- le samedi 11 mai 2019 de 8h30 à 10h30.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur sera déposée :

- en Mairie de CERCIER, au titre du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
 - à la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, au titre du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées,
 - en Préfecture de la Haute-Savoie,
- pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, chacune en ce qui la concerne.

Les documents seront également consultables sur les sites internet :

- www.cercier.fr, pour la Mairie de CERCIER :
- www.ccpaysdecruseilles.org, pour la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la Loi du 17 juillet 1978, en écrivant à l'adresse suivante :
Mairie de CERCIER – Chef-lieu – 74350 CERCIER.

À l'issue de l'instruction :

- le Conseil Municipal de CERCIER se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider, s'il y a lieu, d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation,
- le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux usées ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider, s'il y a lieu, d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

LE MAIRE
Jean-Michel COMBET

